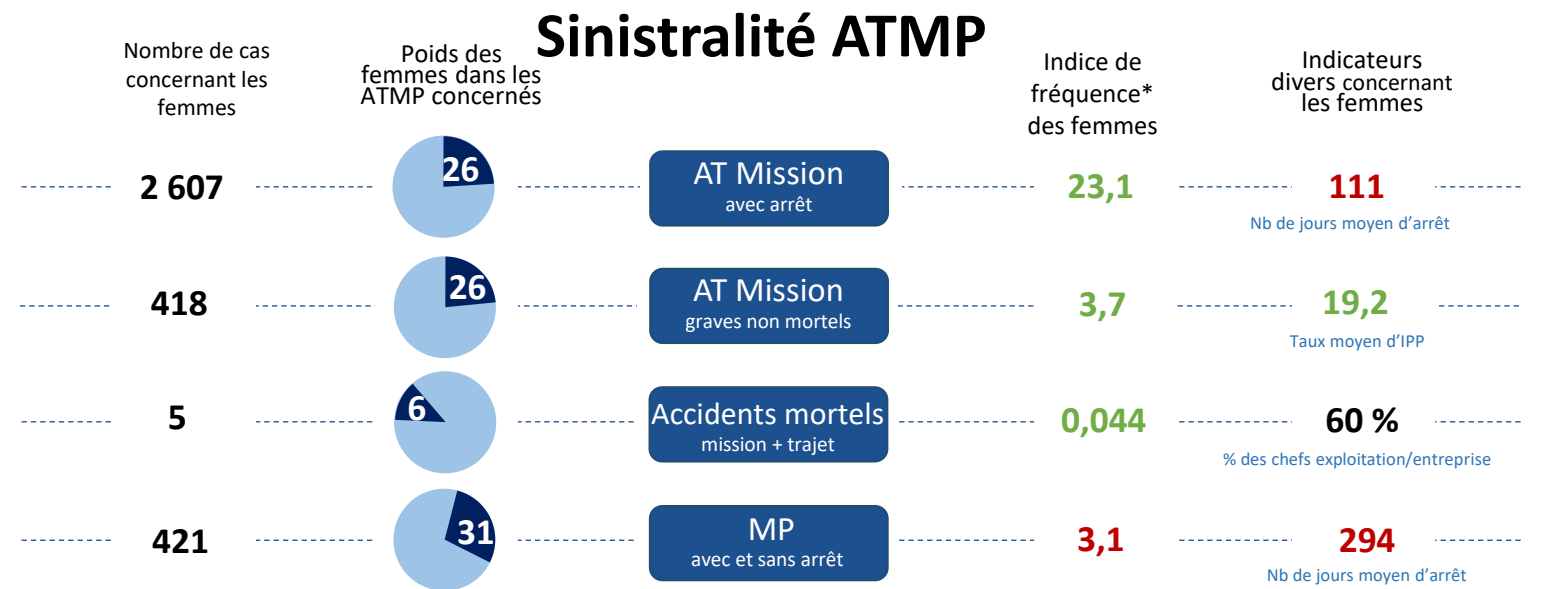




RISQUES PROFESSIONNELS ATMP DES NON-SALARIES AGRICOLES - FEMMES

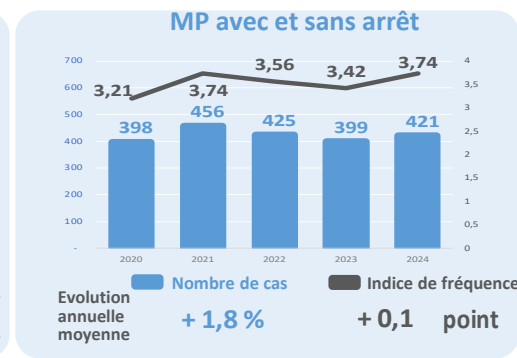
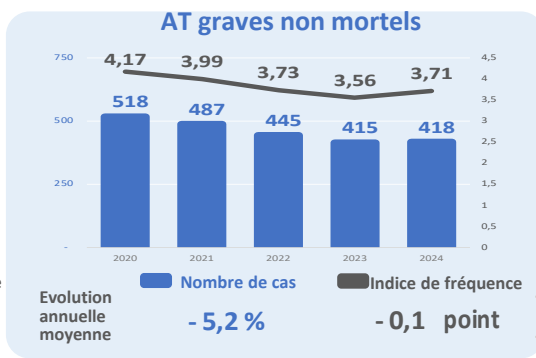
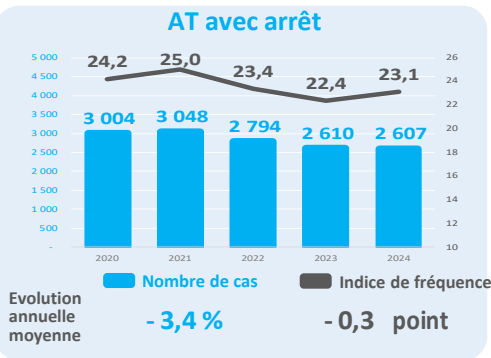
En 2024, les femmes représentent 26 % des non-salariés agricoles et sont concernées par 22 % des accidents du travail.



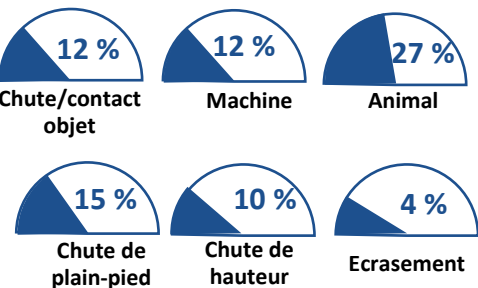
MP : maladies professionnelles
AT : accidents du travail. De « mission » i.e. survenu par le fait ou à l'occasion du travail, ou de « trajet » i.e. survenu pendant le trajet d'aller et retour entre le domicile et lieu de travail, ou du lieu du travail et le lieu de restauration.
Avec arrêt : l'ATMP a généré un arrêt de travail.
Grave non mortel : attribution à la victime de l'ATMP d'un taux d'incapacité permanent partiel.

* Indice de fréquence : nombre de cas pour 1000 individus. Résultat plus élevé / moins élevé chez les femmes que chez les hommes
Les différents cas d'ATMP (avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, types de risques ou pathologies) ne peuvent être additionnés car ils peuvent être cumulatifs et sont dénombrés de manière distincte.

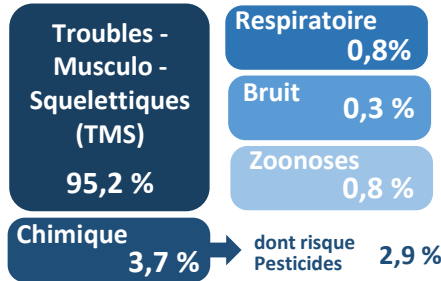
Evolution de la sinistralité



Répartition des AT avec arrêt de mission selon les principaux risques



Répartition des Maladies Professionnelles par groupes de pathologies



Répartition des AT de mission par tranches d'âge

